

02.10.2014 - 11:00 Uhr

Acceptation de l'expérimentation animale pour le progrès médical

Bâle (ots) -

Les citoyens suisses ont une opinion nuancée vis-à-vis de l'expérimentation animale. Certes, la majorité rejette plutôt les expériences sur animaux destinées à la recherche, mais 58% des citoyen-ne-s les approuvent si elles sont indispensables aux progrès de la médecine. Les expériences sur animaux visant à développer des médicaments contre des maladies telles que le cancer ou la maladie d'Alzheimer recueillent même 70% d'avis favorables. La loi suisse sur la protection des animaux se voit attribuer de bonnes notes. Les électeurs trouvent qu'il faudrait agir dans le domaine de l'encouragement de méthodes de substitution.

Sur mandat d'Interpharma, l'institut de recherche gfs.bern a réalisé une enquête représentative sur l'opinion des électeurs suisses vis-à-vis de l'expérimentation animale. Dans l'ensemble, la population est sceptique vis-à-vis des expériences réalisées sur des animaux. Cependant, une majorité les trouvent acceptables si elles servent à faire progresser la médecine et à condition d'épargner aux animaux des souffrances inutiles. C'est ainsi que 53% des électrices et électeurs rejettent plutôt l'expérimentation animale de manière générale. Mais 58% l'acceptent si elle est nécessaire pour faire progresser la recherche médicale. Seuls 34% la rejettent catégoriquement. Si les essais sur animaux ont pour but de développer des médicaments contre des maladies telles que le cancer ou la maladie d'Alzheimer, ce sont même 70% des personnes interrogées qui les approuvent. 79% approuvent l'expérimentation animale dans le but d'éviter des souffrances chez l'animal et 71% dans le but de satisfaire aux prescriptions légales.

La protection suisse des animaux est exemplaire

La loi suisse sur la protection des animaux est considérée par la majorité des citoyen-ne-s comme «plutôt sévère» (55%) et contribue à l'acceptation de l'expérimentation animale en Suisse. 91% trouvent préférable d'autoriser les expériences sur animaux en les soumettant à des conditions strictes en Suisse plutôt que de les transférer dans un pays étranger moins restrictif. Cette grande confiance dans la législation suisse est à mettre en relation avec l'entrée en vigueur en 2008 de la vaste révision de la loi sur la protection des animaux et de ses ordonnances.

Encourager les méthodes de substitution

Les citoyen-ne-s sont en revanche clairement d'avis qu'il faut agir dans la recherche de méthodes de substitution visant à réduire le nombre d'expériences sur animaux ou à les remplacer. 83% des électeurs trouvent qu'il faudrait un programme de recherche coordonné pour étudier des méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Seule une minorité est au courant du fait que la Confédération se penche actuellement sur un projet de programme national de recherche visant à favoriser les méthodes de substitution. Seuls 30% disent avoir récemment entendu parler de manière générale de la réduction du nombre d'expériences sur animaux.

Haute crédibilité des organisations de protection des animaux et des médecins

Les organisations de protection des animaux jouissent dans la population de la plus forte crédibilité (71%), suivies de près par les médecins (68%), les associations de consommateurs (65%) et les chercheuses et chercheurs (62%). Tant l'industrie pharmaceutique que les médias ne sont en revanche crédités que de 34%. L'industrie pharmaceutique inspire donc pour cette question à peu près aussi peu confiance que les organisations de protection des animaux les plus radicales. Ces deux acteurs sont ressentis comme défendant des positions extrêmes, ce qui porte atteinte à leur crédibilité.

L'étude gfs.bern sur l'acceptation de l'expérimentation animale sur Internet

Le résumé de l'étude sur l'acceptation de l'expérimentation animale est disponible au format PDF (en allemand, «Studie Akzeptanz Tierversuche 2014») sur le site www.interpharma.ch à la rubrique Publications/Faits & statistiques. Le rapport compare également les résultats avec ceux d'une étude que gfs.bern avait déjà réalisée en 2009 sur mandat d'Interpharma mais qui n'avait pas été publiée à l'époque.

Contact:

Thomas Cueni, secrétaire général d'Interpharma
Portable 079 322 58 17, thomas.cueni@interpharma.ch

Sara Käch, responsable de la communication d'Interpharma
Portable 079 208 16 33, sara.kaech@interpharma.ch